

# **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAISSE DE COMPENSATION** **DU MOIS DE SEPTEMBRE**

## **I – CHARGE DE COMPENSATION**

Depuis le début de l'année 2013, le cours du Brent sur les marchés internationaux a connu une accalmie avec une baisse de l'ordre de 9%, et une moyenne du cours à 107 \$ le baril.

A partir du milieu du mois d'août, le cours du Brent s'est envolé pour atteindre son plus haut niveau de 115 \$ le baril, et ce, suite essentiellement à la crise politique en Syrie.

A la fin du mois d'août, les cours de Brent sont repartis à la baisse, affichant ainsi un taux de diminution de l'ordre de 3,59% depuis le début de l'année.

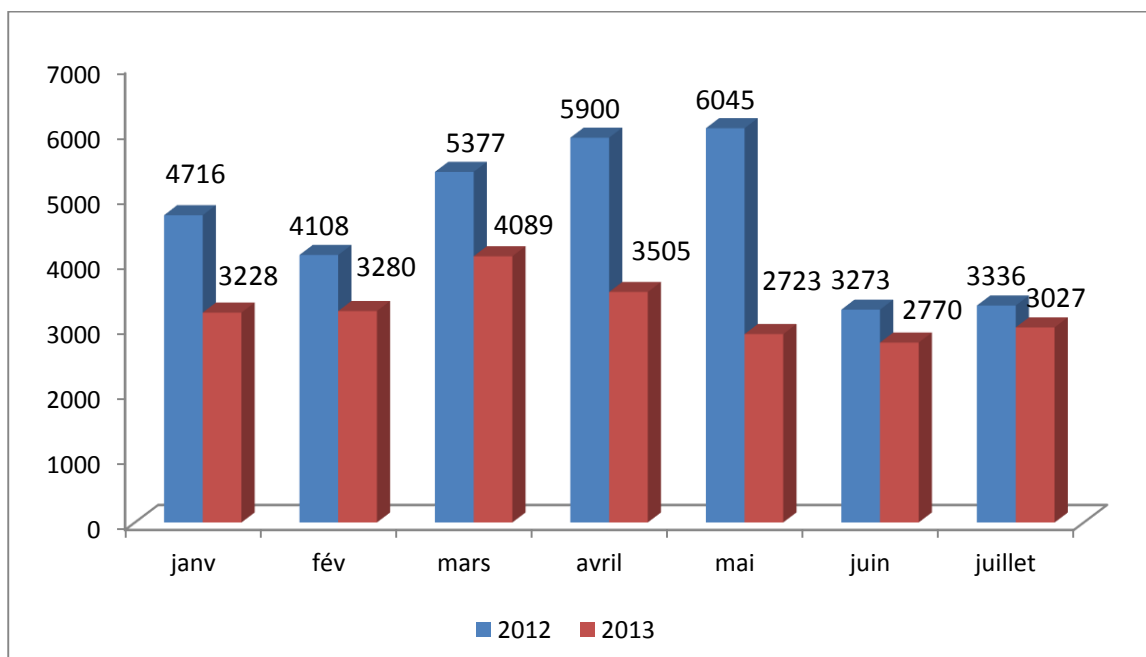
Quant au gaz butane, son cours sur le marché international a baissé de 15% pendant les neuf premiers mois de cette année atteignant une moyenne de 761 \$/T à fin septembre.

Concernant les cours du sucre sur les marchés internationaux, pour la même période, ils ont également connu une baisse de l'ordre 9,4% avec un cours moyen de 494\$/T.

Au milieu du mois de septembre, les autorités marocaines ont appliqué le système d'indexation partielle et limitée des prix au super sans plomb, au gasoil 50 PPM, et au fuel industriel. Des mesures d'accompagnement sont aussi prévues pour les professionnels, afin de ne pas entraîner une hausse généralisée des prix.

Par cette mesure, le gouvernement entend limiter l'impact des variations des cours mondiaux sur les finances publiques.

Le graphe suivant montre l'évolution de la charge de compensation jusqu'au 31 juillet 2013 comparée à la même période de l'année 2012.



Le tableau ci-dessous donne la valeur de la charge de compensation à fin juillet 2013. Elle s'inscrit en baisse de 32% par rapport à la même période de l'année dernière.

CHARGE COMPENSATION (en Mdhs)	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	TOTAL
	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	Juin-13	Juil-13	
Gaz	1.354	1.217	1.353	1.190	1.032	929	992	8.067
Produits liquides	1.603	1.780	2.411	2.003	1.344	1 516	1 785	12.442
Sucre	275	288	332	319	356	335	257	2.162
Restitution	-4	-5	-7	-7	-9	-10	-7	-49
<b>Charge Globale</b>	<b>3.228</b>	<b>3.280</b>	<b>4.089</b>	<b>3.505</b>	<b>2.723</b>	<b>2.770</b>	<b>3.027</b>	<b>22.622</b>

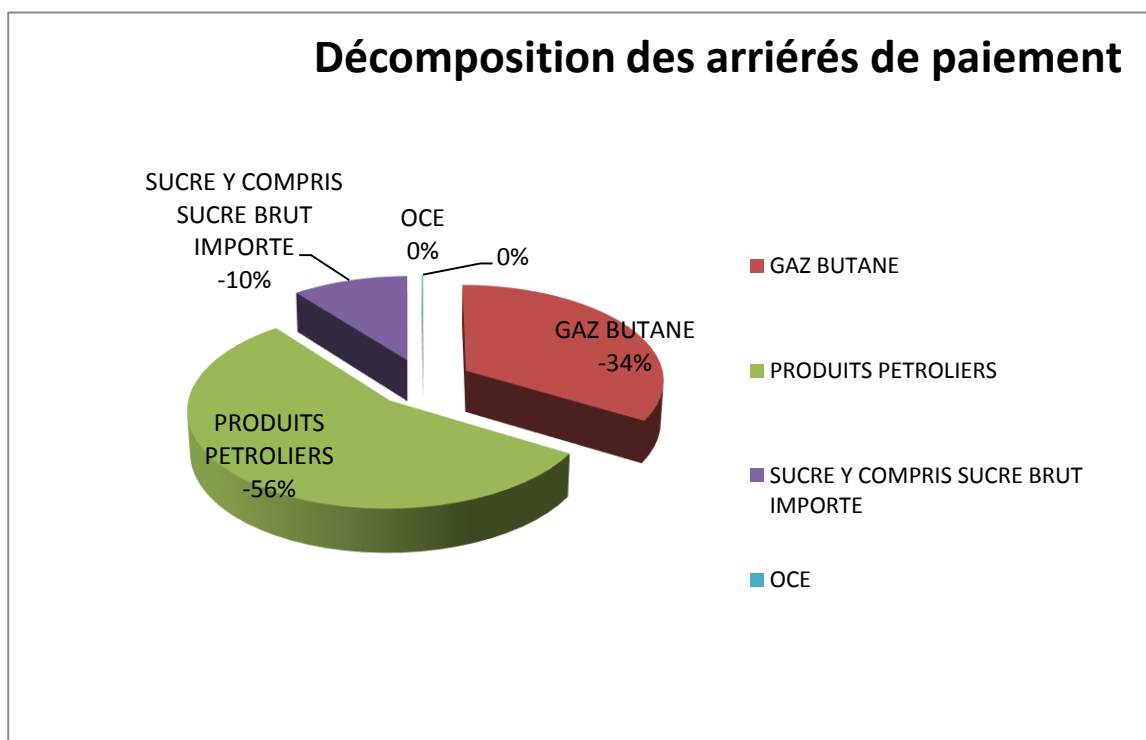
## **II - PAIEMENT**

Les paiements au titre de la subvention des produits pétroliers, du gaz butane et du sucre ont atteint le montant de 36 milliards de dirhams, au 30 septembre 2013.

De ce fait, les arriérés de paiement des opérateurs auprès de la Caisse de Compensation, se sont élevés à 7,9 milliards de dirhams au 30 septembre 2013, essentiellement représentés par les arriérés des produits pétroliers avec une part de 56%, 34% correspondant aux arriérés du gaz butane pour la même période.

EN MDH

PRODUITS	Valeur
<b>GAZ BUTANE</b>	<b>2.686</b>
<b>PRODUITS PETROLIERS</b>	<b>4.467</b>
<b>SUCRE Y COMPRIS SUCRE BRUT IMPORTE</b>	<b>837</b>
<b>OCE</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7.998</b>



En ce qui concerne les cessions de créances, elles ont atteint en 2013, la valeur de huit milliards de dirhams avec un restant à apurer de 375 millions de dirhams au 30 septembre, soit l'équivalent de 4,69% du total des arriérés du paiement.

## **II – GAZ BUTANE**

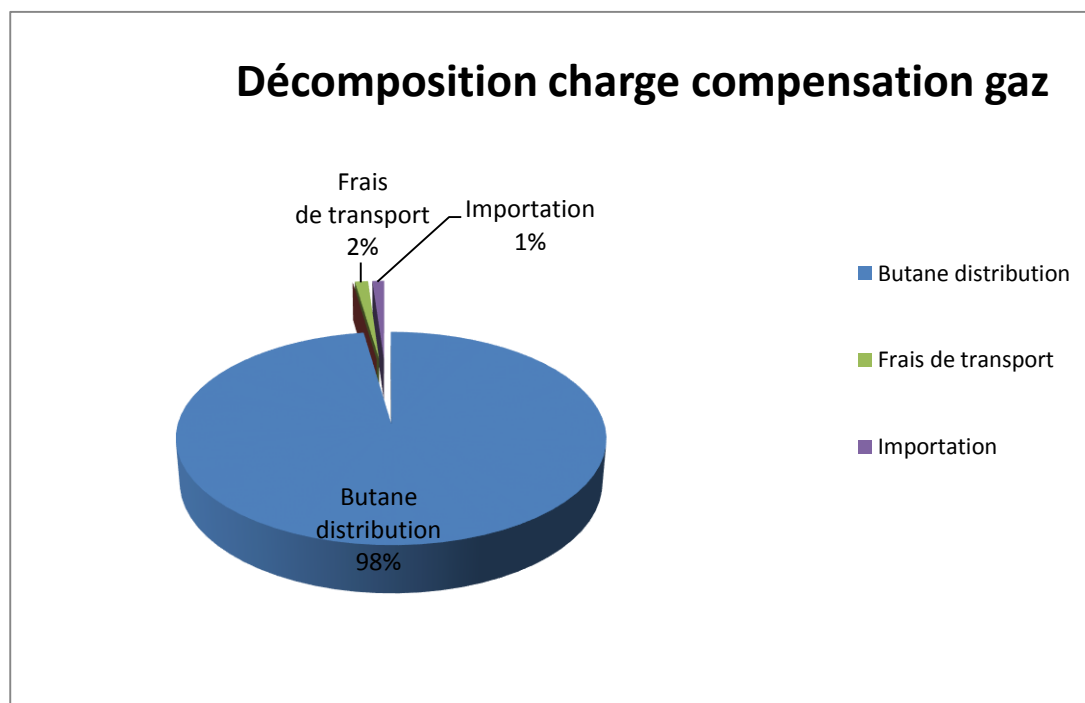
La charge de compensation relative au gaz butane, s'est élevée au 30 septembre 2013 à 9 milliards de dirhams.

Par ailleurs, il convient de noter que 98% de cette charge concerne les frais de distribution des centres emplisseurs.

### **Décomposition charge compensation gaz butane** **(année 2013)**

**EN MDH**

<b>Butane distribution</b>	<b>8 777</b>
<b>Frais de transport</b>	<b>109</b>
<b>Importation</b>	<b>97</b>



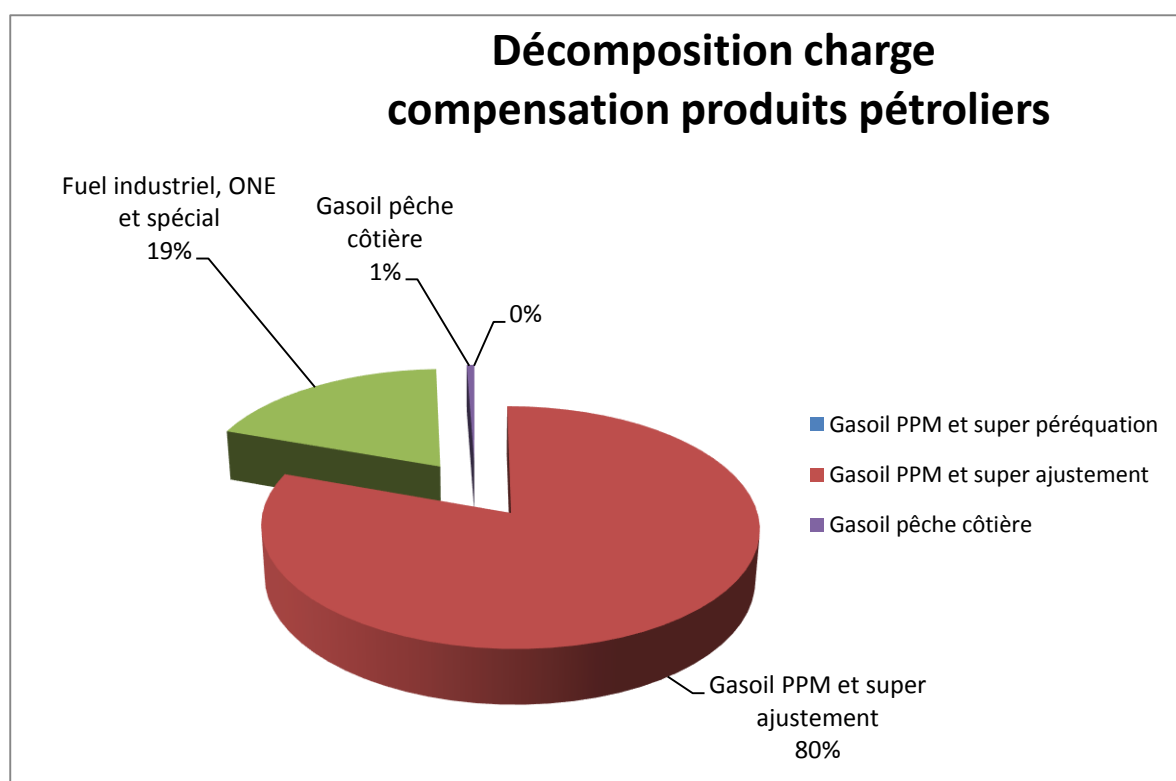
## **IV - PRODUITS PETROLIERS**

La charge de compensation des produits pétroliers s'est élevée à 12,7 milliards de dirhams au 30 septembre 2013, dont 80% est relative à la compensation du gasoil 50 PPM et du super.

### **Décomposition Charge Compensation Produits Pétroliers** **(année 2013)**

**EN MDH**

Gasoil PPM et super ajustement	10.151
Fuel industriel, ONE et spécial	2.472
Gasoil pêche côtière	74



## **V – SUCRE**

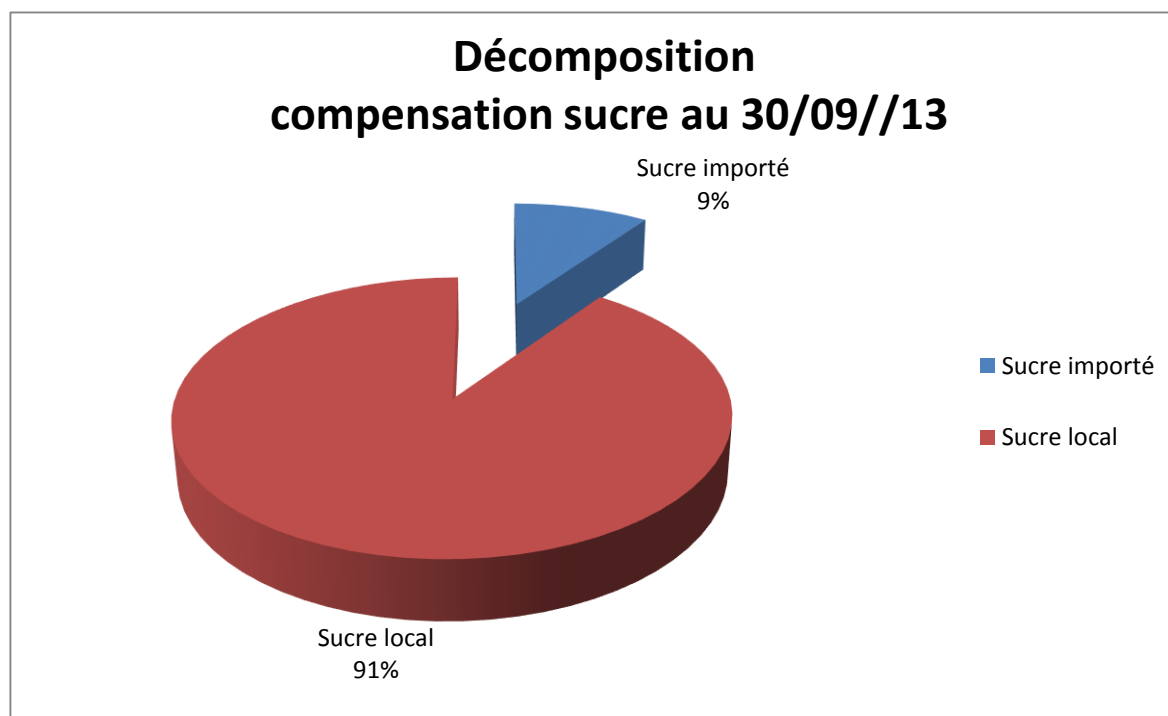
La compensation du sucre local représente 91% de la valeur globale de la compensation du sucre, sachant que les quantités compensées du sucre local ne représentent que 64 % des quantités globales compensées.

La compensation au titre du sucre local et importé a atteint une valeur de 2,145 milliards de dirhams correspondant à la consommation des mois de janvier à juillet 2013.

### **Décomposition Charge Compensation Sucre** **(année 2013)**

**EN DH**

	<b>Valeur compensation (y compris en cours de traitement)</b>
Sucre importé	182 780
Sucre local	1 961 981



## VI - RESTITUTIONS

Les restitutions au titre de la compensation du sucre reçues des sociétés de boissons gazeuses et non gazeuses ont atteint au 31 juillet 2013, la valeur de 48 millions de dirhams, affichant une hausse de 10% par rapport à la même période de l'année dernière.

<b>Restitutions (en dhs)</b>	<b>Janv</b>	<b>Fév</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>juillet</b>	<b>Total</b>	<b>1er janvier au 30 juin 2012</b>	<b>Variation 2012 2013 (périodes closes)</b>
Boissons	4 467	4 516	6 661	7498	8 814	9 903	7.015	<b>49.183</b>	<b>43.683</b>	13%